

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE Séance du 26 avril 2024

↳ [Ordre du jour](#)

Synhèse :

Un conseil extraordinaire à double titre puisque le conseil a été présidé par M. Roux, 1^{er} adjoint, le maire étant empêché officiellement pour raison médicale. Il est à noter que les débats ont été riches et fournis : tous les conseillers (majorité comprise) ont pu s'exprimer sereinement, un vrai « + » pour la démocratie locale.

Sur le fond, ce conseil extraordinaire était principalement réuni pour traiter de la question de **l'Espace 3000** dont le coût est devenu délirant pour une rénovation (HTN a voté CONTRE). Autre sujet majeur, **OLBIA**, et la réhabilitation de son bâtiment d'accueil. Aucun vote sur le projet à proprement parler mais un débat sur le projet. HTN a été choqué par l'aspect massif de ce programme architectural. Enfin la délibération 11 sur des **feux d'artifice** offerts par un hôtelier a fait polémique (HTN a voté ABSTENTION).

Délibération 1 – L'Espace 3000

Karine Tropini est revenue sur le **dérapiage incroyable du coût** de sa rénovation. 4 à 5 M€ puis aux alentours de 13 millions, aujourd'hui le budget annoncé par le maire serait de 24 millions ! Une enveloppe excessive pour une rénovation et surtout bien trop proche du prix d'une reconstruction que nous appelons de nos vœux. Le maire s'appuie pour justifier son choix sur « **le caractère quasi historique** » de la charpente de l'Espace 3000, charpente en lamellé-collé des années 80... De qui se moque-t-on ?

En toute **opacité**, le maire s'entête à vouloir rénover « quoi qu'il en coûte » sans aucun débat au sein du conseil municipal. **Aucune étude n'a été présentée aux conseillers municipaux** en ce qui concerne une potentielle reconstruction de manière à pouvoir arbitrer entre les 2 scénarios possibles. Pire, le rapport technique 2023 (obtenu au bout de 5 relances au cabinet



du maire) évoque une rénovation aux alentours de 3M€ HT et là le maire demande à ses conseillers de se prononcer sur un budget de 24M€ sans aucune explication sérieusement chiffrée. C'est très troublant ! Et encore pire que pire, le maire avoue également privilégier **une rénovation pour contourner les obligations du PPRI** (plan de prévention des risques naturels d'inondation), autrement dit, on investirait 24 M€ avec le risque d'avoir une structure submergée en cas de forte pluie.

Pour toutes ces raisons HTN a demandé le retrait de cette délibération à défaut HTN (non obtenue >>> vote CONTRE) pourrait demander un recours en annulation de cette délibération.

HTN HYERES TOUT NATURELLEMENT

Hôtel de ville
12, Avenue Joseph Clotis
BP 709 - 83412 HYERES CEDEX
Conseillers Municipaux :

Karine Tropini – Eric Martin – Martine Agosta – Jean-David Marion – Geneviève Burki



Cet aveuglement à vouloir une rénovation à tout prix serait-il tout simplement dû à son délai qui coïncide parfaitement avec le calendrier électoral de M. Giran, **la rénovation étant attendue pour mars 2026, date des prochaines élections municipales...**

Points 9 & 10 – le site d’Olbia

La municipalité a présenté en début de séance le projet de réhabilitation du bâtiment d’accueil de notre site archéologique hyérois. Ce projet est arrivé en conseil municipal toujours sans aucune transparence, aucun débat préalable comme d’habitude, l’occasion pour HTN par [la voix de Jean David Marion \(enregistrement à écouter ici\)](#) d’exprimer toutes nos réserves quant au caractère architectural massif de ses « mauvaises colonnades » en béton bien entendu !



Délibération 11 – Les feux d’artifice

Au nom de quoi un patron d’hôtel de plage propose-t-il de financer 7 feux d’artifice à Hyères ? [Visiblement par "GENTILLESSE"](#).

Ce mélange des genres privé/public dans une ville du Var de bord de mer contribue à entretenir une forme de "mauvaise ambiance" surtout quand on ne connaît pas la contrepartie de cet élan de générosité.



HTN a dénoncé ces feux ni éthiques ni écologique ([Intervention d’Eric Martin ici](#)), purement commerciaux, qui brouillent également le sens dévolue à ce type de manifestations, à savoir, celui de moments symboliques qui doivent faire Nation.

Question orale – Le traitement des Palmiers

Est-ce que l’entrée dans le dispositif de lutte collective intégrée par l’injection d’émamectine benzoate (Revive2) est prévue pour notre commune, ce qui permettrait de sauver nos palmiers hyérois, de réduire les coûts des traitements et de protéger les palmiers plantés sur les propriétés privées qui subissent les attaques de charançons venant d’autres palmiers qui ne sont pas traités correctement. La commune proposerait ainsi à ses administrés la possibilité de protéger préventivement leurs palmiers avec un traitement financièrement accessible, et dont l’efficacité est démontrée.

[Question posée et lue par Geneviève BURKI pour le groupe HTN.](#)

Réponse du CMD - M. Cuneo : non, le produit quoique légal par dérogation risque de ne plus l'être d'ici peu.